



Consortage d'eau potable du Village de Roumaz

Les consorts sont cordialement invités
à l'assemblée ordinaire

Date : Dimanche 2 novembre 2025

Lieu : Sur la place de la maison communale du village de Roumaz

Heure : 14h30

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel - Paiement de la cotisation 2026 en main du comité = **70 CHF** par unité
Le paiement par Twint est possible sur place
Pour faciliter le paiement au comptant, merci de prévoir la monnaie exacte.
3. Lecture du protocole de l'assemblée du 3 novembre 2024
4. Lecture et approbation des comptes
5. Renouvellement du comité
6. Divers

Les propriétaires absents devront s'acquitter de l'amende statutaire de 10 CHF par unité.

Nous nous réjouissons de vous accueillir et d'avance, nous vous remercions de votre participation.

Dans l'attente de vous rencontrer, recevez nos cordiales salutations.

Roumaz, octobre 2025

Le comité